

Annexe n°2

Récépissé de dépôt d'un dossier de demande d'un accord de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance pour octroyer des microfinancements d'un montant supérieur à 20 000 TND sans dépasser 40 000 TND et d'une durée maximale de 7ans

Demandeur :

Pièces du Dossier :

| Document* | Oui | Non |
|---|------------|------------|
| Etats financiers prévisionnels de l'institution de microfinance sur trois (3) ans avec l'hypothèse d'octroi de microfinancements supérieurs à 20000TND. | | |
| Plan d'affaires sur trois (3) ans faisant distinguer les microfinancements supérieurs à 20 000 TND, comportant une étude de marché, un descriptif des produits d'exploitation microfinance et le portefeuille à risque. | | |
| Modifications apportées au manuel de microfinancements ayant trait à l'octroi des microfinancements supérieurs à 20 000 TND. | | |
| Fiche descriptive des nouveaux produits relatifs aux microfinancements supérieurs à 20 000 TND et leurs conditions (le cas échéant). | | |
| Programme de formation du personnel sur le thème « octroi de microfinancements avec des montants supérieurs à 20 000TND ». | | |
| Autres documents éventuels à préciser : | | |

*Le contenu et la conformité des documents fournis seront vérifiés lors de l'instruction du dossier.

Fait à Tunis le

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance